

CONSTRUCTION d'une piscine au Barachois - Demande d'emprunt à la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer à cet effet.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames,

Messieurs,

Par délibération en date du 26 Avril 1957 nous avons adopté, à l'unanimité, un avant projet d'une piscine au Barachois, dont le financement doit être réalisé par une subvention de l'Education Nationale et par un emprunt à la Caisse Centrale.

Je vous demande donc, aujourd'hui, de bien vouloir m'autoriser à contracter avec la Caisse Centrale l'emprunt nécessaire pour la construction de cette piscine et de prendre l'engagement d'inscrire chaque année, en priorité au budget communal, les ressources nécessaires à l'amortissement de cet emprunt, y compris les intérêts./.

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

./...
M. RAUDE, directeur de la Jeunesse et des Sports, présent dans la salle est invité par le Maire à donner son sentiment sur l'utilité de la construction de cette piscine et de sa rentabilité qui, d'après lui est certaine.

Le Conseil vivement intéressé par les explications de M. RAUDE l'en remercie vivement.

Le MAIRE met aux voix les propositions contenues dans le rapport ci-dessus, savoir:

- 1°) l'autorisation de contracter avec la Caisse Centrale l'emprunt nécessaire pour la construction d'une piscine au Barachois,
- 2°) l'engagement d'inscrire chaque année, en priorité au budget communal, les ressources nécessaires à l'amortissement de cet emprunt y compris les intérêts.

Adopté à l'unanimité.

Vu:
M. Derin, le 19 septembre 1957
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: R. Petit